

Chambéry : Touraine évoque un cinquième décès suspect. (RAPPEL)

Meurtres décès suspects

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 20-02-2018

25-01-2014 : Il se passent des choses étranges à Chambéry : que ce soient les décès suspects de bébés ..

OU LE LIEU OU ON PERD LA TRACE DE CERTAINS , "soit disant" DISPARUS VOLONTAIRES

...

Il serait bien que la justice se penche, aussi, là dessus et approfondisse ses investigations !!!

La ministre de la Santé Marisol Touraine a évoqué vendredi lors d'une conférence un cinquième décès suspect d'un nourrisson à l'hôpital de Chambéry. Elle a expliqué que l'hypothèse "la plus probable" pour expliquer ces disparitions était "un accident de production isolé survenu (...) sur le site de production du laboratoire Murette". Le laboratoire conteste.

L'enquête sur la mort de quatre nourrissons dans l'hôpital de Chambéry progresse. Vendredi lors d'une conférence de presse, la ministre de la Santé Marisol Touraine a évoqué un cinquième décès de bébé nourri par poche de nutrition Murette. Celui-ci remonterait à décembre 2012, et s'ajouterait aux disparitions avérées de Mattéo en mars 2013 et de Chloé, Théo et Millie en décembre 2013.

Et alors que le laboratoire Murette avait été dans un premier temps mis hors de cause, la ministre a annoncé que "l'hypothèse la plus probable" pour expliquer ces disparitions était "un accident de production isolé survenu le 28 novembre sur le site de production du laboratoire Murette".

Incriminé, Murette nie en bloc

C'est ce laboratoire qui a fourni les poches de nutrition incriminés à l'hôpital. Selon Marisol Touraine, "il n'y a pas de lien entre les pratiques de l'hôpital de Chambéry et la contamination des poches", même si des remarques peuvent être faites à l'hôpital "sur certains points de vigilance" comme les conditions de conservation ou le respect des dates limites.

L'avocat du laboratoire a réagi dans la journée, pour contester cette hypothèse d'accident de production isolé. Pour Me Matthieu Lemaire, selon les investigations menées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), "aucun élément ne permet en l'état d'imputer l'origine des germes au laboratoire Murette". Bref, termine l'avocat, les conclusions de la ministre "me paraissent bien hâtives".

Par Pierrick de Morel : <http://www.franceinfo.fr/>